Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260203-2026_07-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026-07

SEANCE DU Mardi 03 février 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 9
Présents pour le vote de cette délibération : 9
Procuration(s) : 0
Votants : 9
Date de la convocation : Mardi 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 03 février à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Audrey BARAZER, Monsieur André GRALL, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Claude MOREL.*

Absent(s) *: Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Marie-Brigitte BRETHES, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX.*

Procuration *: néant*

Secrétaire de Séance : Marc QUEMENER

N° d'ordre : 2026-07

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260203-2026_07-DE

OBJET : Projet de mise en tourisme des « COUPS DE CŒUR ARC[illegible] Coeur de Bretagne Kalon Breizh.

Valorisation de 22 sites situés sur la DESTINATION Coeur de Bretagne (10 EPCI).

Le projet collectif a pour objectifs de :

- Toucher de nouveaux publics, stimuler leur curiosité
- Redonner une valeur d'usage à des sites archéologiques
- Inciter les habitants à se réapproprier leur patrimoine afin qu'ils deviennent les premiers conservateurs et ambassadeurs
- Créer de la valeur économique, sociale et environnementale pour le territoire (ex. commerces, écoles, associations…)
- Faire de la Destination Cœur de Bretagne un territoire reconnu pour son patrimoine archéologique et proposer des expériences singulières à l'image de la Destination touristique

Ce projet a été lauréat en 2024 de l'appel à projets "démonstrateur" de la Région Bretagne, avec à la clé un appui de l'ingénierie régionale et un accompagnement par un bureau d'études spécialisé dans le design patrimonial (IDAE).

5 thématiques de valorisation ont été définies sur l'ensemble du territoire de la Destination

- Mort : évolution des rites et des cultes d'hier à demain
- Sciences, techniques et savoir-faire d'hier à demain
- Dynamique d'anthropisation et d'usage de l'espace d'hier à demain
- Dynamique et évolution de la ressource et de l'usage de l'eau d'hier à demain
- Évolution des systèmes de croyances et de pensées d'hier à demain

Les 3 sites retenus sur Monts d'Arrée Communauté :

- La Noce de Pierre à Brasparts,
- Ti ar Boudiged à Brennilis,
- Camp d'Artus à Huelgoat

Sur Huelgoat, le projet a pour objectif d'améliorer la compréhension et la fréquentation du site par le public, tout en respectant son caractère naturel et patrimonial. Il prévoit la mise en place d'un mobilier d'interprétation extérieur comprenant notamment des bornes temporelles, des bornes et dispositifs didactiques, une mire paysagère ainsi qu'une maquette d'interprétation permettant une lecture globale du site et de son histoire.

Le coût global prévisionnel de l'ensemble du projet est estimé à environ 35 000 euros HT (comprenant la mission d'accompagnement s'élevant à 10 125 HT).

Dans ce cadre, **un financement auprès de la Région Bretagne sera sollicité à hauteur de 50 % du montant total du projet**, afin de soutenir cette opération de valorisation patrimoniale et touristique.

Afin d'assurer la qualité, la cohérence et la bonne conduite de ce projet, il est nécessaire de recourir à un assistant à maîtrise d'ouvrage disposant d'une expertise spécifique en matière de projets culturels et patrimoniaux. Cette mission comprendrait la conception du projet, la coordination des différents intervenants, l'appui aux démarches administratives et le suivi de la réalisation.

Dans ce cadre, le Maire informe le Conseil municipal avoir reçu l'offre du bureau d'études *l'Atelier de l'Hermine*. Ce bureau d'études assiste les collectivités territoriales dans leurs projets culturels (conception, faisabilité, autorisations, réalisation) et travaille en étroite collaboration avec les élus et les entreprises locales.

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260203-2026_07-DE

L'Atelier de l'Hermine est un bureau d'études reconnu et réputé, ayant notamment participé au projet de valorisation de la Montagne Saint-Michel porté par le Conseil départemental, projet pour lequel son expertise a été particulièrement appréciée.

Pour le projet du Camp d'Artus, l'Atelier de l'Hermine propose de s'associer à des artisans et artistes locaux, contribuant ainsi à l'ancrage territorial du projet et à la valorisation des savoir-faire locaux.
Le montant de l'offre relative à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage s'élève à **10 125 euros HT**.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le projet de mise en tourisme et de mise en découverte du site du Camp d'Artus porté par la commune de Huelgoat en partenariat avec Monts d'Arrée Communauté ;
Considérant l'intérêt patrimonial, culturel et touristique du site du Camp d'Artus ;
Considérant la nécessité de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée pour garantir la qualité et la cohérence du projet ;
Considérant la compétence, l'expérience et les références du bureau d'études l'Atelier de l'Hermine ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour :	9
Vote contre :	0
Abstention :	0

APPROUVE le lancement du projet de mise en tourisme et de mise en découverte du site du Camp d'Artus.

APPROUVE le projet pour un coût global prévisionnel estimé à environ 35 000 € HT, incluant la mission d'accompagnement d'un montant de 10 125 € HT.

ACCEPTE de retenir le bureau d'études *l'Atelier de l'Hermine* en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la conception, la coordination et le suivi du projet, pour un montant de 10 125 euros HT.

AUTORISE le maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Régional à hauteur de 50%.

AUTORISE Monsieur le maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette mission.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 04/02/2026

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT

